

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES-VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE D’AFFICHAGE : 12 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON , Denis PICARD , Xavier RICHARD , Christelle AMMARI , Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d’E. PAYEUR), Claude MANET , Jean-Luc STAROSSE , Bernard FABING , Fabrice CHARTREUX , Laurent GUYOT , Francis SIEDLECKY , Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY , Isabelle GUILLAUME , Patrice KNAPEK , Bernard DOMINIAC , André MAGNIER , Michèle PILOT , Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPAR , Bernard DROUIN , Raphaël ARNOULD , Gérard BOULANGER , Corinne LALANCE , Christine THERMINOT , Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISSETTE , Régis MATHIEU , Roger JOUBERT , Clément VERDELET , Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT , François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE , Patrick FLABAT , Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT , Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN , Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU .
<u>Etaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR , Jean-François SEGALT , Yolande AGRIMONTI , Bruno BECK , Thomas MIGOT , Bernard DEPAILLAT , Kristell JUVEN , Olivier HEYOB , Catherine BRETENOUX , Fabrice DE SANTIS , Gérard HOWALD , Alain BOURGEOIS , Catherine GAY , Alain ANSTETT ,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l’appel des délégués.

Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : Guy Schilling

Le procès-verbal de la séance du 03 octobre est approuvé à l’unanimité.

2019-06-01 – COMMUNE DE MENIL-LA-TOUR : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-02 – INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE MÉNIL-LA-TOUR

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-03 – ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CC2T

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-04 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2019-06-05 - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DSP CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR :

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-06 - CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE ENTRE LE PAYS TERRES DE LORRAINE, LA CC2T, LA COMMUNE D'ÉCROUVES ET LE GROUPEMENT SPIENR, ENERCOOP ARDENNES-CHAMPAGNE, ÉNERGIE PARTAGÉE PORTANT SUR UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR L'ESPACE DU GÉNIE A ÉCROUVES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur COCUSSE ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT s'abstenant.

2019-06-07 - AGREMENT DE CESSION - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-08 – ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-09 - AGREMENT POUR L'ACHAT D'UNE EMPRISE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT souhaitant savoir pour quelles raisons le prix d'achat n'est pas celui estimé par les Domaines (*ndlr : estimation à 201 000 €, achat à 203 000€*), **F. CHARTREUX** indique qu'il s'agit d'une acquisition négociée directement avec le propriétaire privé. Si la vente à la CC2T n'était pas validée, l'alternative était la vente à un acheteur privé avec en projet une utilisation non souhaitée pour ce bien immobilier. **JP COUTEAU** ajoute qu'il s'agit d'un terrain situé en vitrine de zone et qu'il y a un intérêt certain à assurer la maîtrise de son utilisation.

D. BRASSEUR demandant si les coûts de désamiantage et démolition ont été évalués et pris en compte, **F. CHARTREUX** indique que les diagnostics ont été faits. Ils ne révèlent pas de problématique particulière liée à l'amiante. Quant à la démolition, son coût estimé à 30 K€ a effectivement été pris en compte.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-10 - AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2020

Pas de question ni d'observation particulière de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BOCANEGRA (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX) et Monsieur SIEDLECKY votant contre.

2019-06-11 - CONVENTION ENTRE LA CC2T ET LES COMMUNES, LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DU TERRITOIRE

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT observant que le nom « Colibri » est déjà beaucoup utilisé, **F. CHARTEUX** précise qu'il ne l'est pas dans le domaine de la mobilité, indiquant par ailleurs que les couleurs du logo de la CC2T ont été intégrées à la charte graphique du service de mobilité mis en place sur les Terres Toulousaines.

En marge de la délibération et à titre informatif, **J. BOCANEGRA** indique que, concernant le transport méridien, les factures émises à l'égard des communes qui auront conventionné seront, à compter de 2020, éditées à la fin de chaque trimestre et sur service fait et non en début d'année comme le pratiquait la Région. Les tarifs appliqués seront sensiblement plus intéressants pour les communes que ceux pratiqués par la Région.

M. PILOT demandant des éclairages sur cette délibération qui mentionne un coût de service mais stipule par ailleurs que le service sera effectué à titre gratuit, il est précisé que la notion de gratuité s'applique dans tous les cas à l'utilisateur, quel que soit le paiement ou non de la course pour la commune.

Ainsi, pour les communes qui commanderont un bus pendant le temps scolaire pour aller au musée, au cinéma ou autre, si ce bus existe dans la grille horaire, le transport ne sera pas facturé à la commune et sera également gratuit pour les élèves. En revanche, si la commande porte sur un trajet non prévu (itinéraire et/ou horaire), la commune pourra conventionner pour commander ce transport, qui s'effectuera au prix prévu dans la DSP, mais pour les élèves cela restera gratuit.

D. PICARD demandant si ces modalités ne sont valables que pour les trajets situés dans le ressort territorial de la CC2T, **F. CHARTREUX** indique que c'est effectivement le cas prévu, mais que la question va être posée au prestataire, pour les transports concernant des communes de la CC2T, dont le trajet à effectuer va au-delà du périmètre. *(ndlr : la question a été posée à SADAP, qui a confirmé que pour ces trajets dépassant le périmètre territorial de la CC2T, les communes bénéficieront également des tarifs prévus dans la DSP).*

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur FONTAINE s'abstenant.

2019-06-12 – CONVENTION ENTRE LA CC2T ET LE SYNDICAT MIXTE GRAND TOULOUS

Questions et observations de l'assemblée :

D. PICARD observant que cette délibération prévoit des trajets hors périmètre CC2T qui bénéficieront du tarif DSP, alors que ce n'est pas le cas pour les trajets scolaires demandés par des communes de la CC2T mais allant au-delà du périmètre, examinés dans la précédente délibération, **F. CHARTREUX** rappelle qu'il s'agit ici de la continuité d'un service mis en place par le Syndicat mixte, auquel la CC2T participe. Cela étant, il confirme que la question des trajets scolaires hors périmètres mérite d'être affinée et sera posée.

A. MAGNIER demandant si cette prestation était prévue dans la DSP, **J. BOCANEGRA** confirme ce point.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs RICHARD, PICARD et Madame AMMARI s'abstenant.

2019-06-13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DE PERSONNEL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-14- MISE EN PLACE DES ASTREINTES – REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAC s'abstenant.

2019-06-15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CRECHE LA CLE DES CHAMPS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - OVIVE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-17 – MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL ET FIXATION DES MODALITES D'APPLICATION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-18 – MUTUELLES ET PREVOYANCE SPIC EAU ET ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-19 – PROVISIONS

Questions et observations de l'assemblée :

C. MANET demandant des précisions sur cette délibération et notamment sur les créances liées au service des déchets ménagers, **P. MONALDESCHI** indique qu'il s'agit de la redevance spéciale sur laquelle des admissions en non-valeur sont parfois nécessaires.

Il est également précisé que la reprise de provision s'opère lorsque le risque d'irrecouvrabilité est réévalué. Dans le cas présent, le risque de non-recouvrement en matière de redevance spéciale a été revu à la baisse, ce qui génère une reprise de provision de 62 842 € sur le budget OM.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-20 – VERSEMENT D'UNE AVANCE A LA MAISON DU TOURISME

Questions et observations de l'assemblée :

A. HARMAND précise que l'avance de subvention proposée vient en soutien, non pas d'un problème budgétaire, mais d'un problème de trésorerie lié au retard de perception de subventions attendues par la Maison du Tourisme.

E. MANGEOT observe que c'est la 1^{ère} fois qu'une telle avance est sollicitée par la Maison du Tourisme et doute que les difficultés rencontrées se limitent à un simple problème de trésorerie. Il estime que l'occasion est donnée de creuser un peu plus le sujet afin de comprendre quels sont les dysfonctionnements et où sont les responsabilités, l'idée étant d'engager un vrai débat sur le tourisme en Terres Toulousaines, regrettant au passage l'appellation « le Pré de Nancy » dont il ne partage ni l'approche ni l'intention. Il ajoute que la Maison du Tourisme, telle qu'elle est structurée aujourd'hui, ne semble pas adaptée aux attentes du territoire.

A. HARMAND souligne qu'il partage l'observation d'E. MANGEOT sur l'appellation « le Pré de Nancy » qu'il qualifie d'aberration et considère que la stratégie touristique du territoire reste encore à parfaire, même si la Maison du tourisme est un formidable outil qu'il faut conforter et dont il faut déployer la stratégie. Il rappelle néanmoins que les subventions versées à la Maison du Tourisme par les EPCI du Pays sont peu élevées en comparaison avec ce qui se pratique sur d'autres territoires et qu'il s'agit ici de soutenir financièrement un passage difficile pour cette structure. Il salue également le travail bénévole fait par la Présidente de la Maison du Tourisme, qui, depuis le départ de l'ancien directeur, a assumé tous les rôles, sans compter ni son temps ni son énergie.

F. CHARTREUX ajoute que la Maison du Tourisme a dû traverser plusieurs bouleversements, dont celui lié au départ du Directeur cette année. Les retards de subventions n'ont pas aidé la gestion de cet outil dont le financement est depuis plusieurs années un sujet délicat, qui ne fait pas l'unanimité au sein des EPCI du Pays. Le sujet de l'avenir de la Maison du tourisme dans son format actuel doit être posé et débattu avec les Présidents des autres intercommunalités partenaires. La réflexion est engagée, y compris sur la perspective d'un rattachement éventuel à la seule CC2T, mais le débat appartient d'abord au conseil d'administration de cette structure associative et aux Présidents des EPCI et du Pays.

E. MANGEOT demandant si des avances similaires ont été demandées aux autres intercommunalités du Pays, **F. CHARTREUX** indique que la CC2T a choisi d'assumer sa part en répondant à la demande formulée, ajoutant qu'il appartient aux autres intercommunalités de décider de ce qu'elles souhaitent faire. Il rappelle que la CC2T est aujourd'hui le plus gros EPCI financeur de la Maison du Tourisme, non seulement par la subvention annuelle allouée, mais également par la prise en charge exclusive des travaux d'investissement qui ont permis la rénovation complète des locaux situés à Toul.

JP COUTEAU ajoute que la Maison du Tourisme est aujourd'hui rattachée à 4 intercommunalités, les Terres Toulaises ne sont pas son seul territoire d'action, ce qui explique aussi l'appellation choisie qui ne pouvait pas être focalisée sur la seule identité toulaise.

E. MANGEOT indiquant que les débats sur ce sujet ne devront pas rester du seul ressort des instances du Pays, mais devront aussi se faire au sein de la CC2T, **F. CHARTREUX** confirme que le sujet sera également porté en commission développement économique et en commission des Maires avant d'être soumis à l'assemblée.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs VERDELET et DOMINIAK s'abstenant.

2019-06-21 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2019-06-22 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2019-06-23 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-24 – DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES SUITE AUX MODIFICATIONS INTERVENUES AU 1^{er} JANVIER 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-25 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA CC2T

Avant de présenter les principaux points de la délibération, **L. GUYOT** adresse ses remerciements aux équipes techniques de la CC2T et du Syndicat Cœur Toulais, aux élus investis et au Bureau d'études, pour l'ampleur et la qualité du travail réalisé, remerciements également relayés par **le Président**. **L. GUYOT** souligne par ailleurs l'intensité de la procédure de négociation avec les 3 concurrents qui se sont tous bien battus pour ce marché, ainsi que pour celui de l'assainissement. La CAO a rendu sa décision en faveur de la société SAUR, compte tenu du niveau de prestations techniques et du prix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-26 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DE LA CC2T

Questions et observations de l'assemblée :

M. PILOT, rappelant l'antériorité de sa requête et demandant si la compétence eaux pluviales comprend désormais les avaloirs, **JL STAROSSE** indique que la réflexion est engagée et que, le cas échéant, une prestation d'entretien des avaloirs est prévue dans le marché. **L. GUYOT** ajoute que ce point figure effectivement dans le bordereau de prix du prestataire retenu et que, le jour où la décision sera prise, ce sera facilement applicable sur le terrain. **F. CHARTREUX** conclut en rappelant que, si la réflexion engagée va dans ce sens, cette adaptation nécessitera une modification des statuts de la CC2T.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-27 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

2019-06-28 – TARIFICATION 2020 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-29 – TARIFICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-30 – TARIFICATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-31 – TARIFICATION 2020 DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-32 – REVISION DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-33 – REVISION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-34 –NOUVELLES CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-35 – ACCEPTATION DU PRINCIPE DE RETROCESSION SOUS CONDITIONS DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DES RESIDENCES LAMARCHE A ECROUVES

Questions et observations de l'assemblée :

G. BOULANGER demandant si la collectivité a eu des retours d'information de VEOLIA quant aux mises en conformité attendues, **JL STAROSSE** indique que les investigations sont en cours et que, les résultats n'étant pas encore connus, la délibération est proposée « sous réserve ».

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-06-36 – TARIFICATION 2020 DES REDEVANCES D’EAU POTABLE

Questions et observations de l’assemblée :

S. GREGOIRE demandant si le tarif intercommunal 2020 est identique à la part syndicale appliquée en 2019, ce point est confirmé par **L. GUYOT**.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2019-06-37 – ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE D’EAU POTABLE

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2019-06-38 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L’ELABORATION ET LA MISE EN PLACE D’UNE CHARTE VERTE AVEC PAROLE D’ENTREPRISES

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2019-06-39 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE GESTION DES PLATES-FORMES D’ACCUEIL DES DECHETS VERTS DE DOMGERMAIN ET DE FOUG

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2019-06-40 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU RAMASSAGE DES DEPOTS IRREGULIERS D’ORDURES MENAGERES DANS LES COMMUNES

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et clôt la séance.

ANNEXE – CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

	janv-20		févr-20		mars-20
1		1		1	
2		2		2	
3		3		3	
4		4		4	
5		5	Com des Maires PLUIh et PCAET	5	
6		6		6	
7		7		7	
8		8		8	
9	COM ECO	9		9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12		12	
13		13	CC BP 2020+PLUIh	13	
14		14		14	
15		15		15	élections muni 1er T
16	Com des Maires	16		16	
17		17		17	
18		18		18	
19		19		19	
20		20		20	
21	COM MOBILITE	21		21	
22	COM URBANISME	22		22	élections muni 2ème T
23		23		23	
24		24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29		29	
30	CC DOB 2020			30	
31				31	